



## Cité administrative d'Amiens

### Réunion du 29 novembre avec la préfecture

# BEAUCOUP DE QUESTIONS, PEU DE REPONSES !

L'ensemble des représentants du personnel concerné par la nouvelle Cité Administrative était invité à assister à une réunion organisée par la préfecture ce mercredi 29 novembre 2023 à 11 heures à la DRAC.

Cette réunion avait pour ordre du jour :

- Point d'avancement de la cité
- Restaurant inter-administratif
- Crèche
- Point mobilité

#### En tribune :

- Emmanuel MOULARD – Secrétaire Général de la Préfecture de la Somme
- Romain DEHEDIN – Chef du Pôle Immobilier de l'Etat
- Olivier N'GUYEN – Directeur du Secrétariat Général Commun
- Anne BOIDIN – Chargée du suivi administratif de la Cité Administrative

**Le collectif des sections CGT a été le seul à faire une déclaration liminaire (jointe à ce tract) qui souligne l'absence de communication de la préfecture et une liste de questions que se posent légitimement les agents et représentants du personnel.**

#### Présentation par Romain Dehedin :

Coût total du MPPG (Marché Public Global de Performance) : 70 millions d'euros

### CALENDRIER :

- 22/12/2023 : remise des clés par Bouygues
- 1er trimestre 2024 : travaux de réaménagement
  - Adaptation de cloisons
  - Adaptation des câblages informatiques
  - Adaptation du fonctionnement
  - Adaptation des contrôles d'accès
  - Installation du mobilier
- 2ème trimestre 2024 : début d'emménagement des services
  - 14 services
  - 920 fonctionnaires à installer
  - 124 postes dédiés à la formation
  - Reste une marge de fonctionnement possible
  - Calendrier en cours avec les services
  - A partir de fin juin 2024, tous les services seront installés.



**Le calendrier précis des emménagements par administration n'a pas pu être présenté, il est en cours de discussion. Idem sur l'organisation matérielle du déménagement, aucune information précise n'a été fournie.**

## AMENAGEMENT DES ESPACES DE TRAVAIL

Il a été fait appel à un bureau d'étude "GENIE DES LIEUX" pour l'aménagement des espaces de travail pour intégrer les besoins métiers de chaque service.

L'idée était de supprimer les bureaux individuels pour des « Flex office ».

La Cité administrative d'Amiens n'est pour l'instant pas concernée par la circulaire de la 1ère ministre n°6392 du 8 février 2023 relative à la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'Etat. Pour autant, il a été indiqué que la direction immobilière de l'Etat inciterait fortement à son application.

Un appel à projet sur les nouveaux espaces de travail a été réalisé. Il a permis à plusieurs services (dont la DDFIP 80, la DISI NORD, l'ASP, la DRAF, la DREAL, l'OFP et la DSDEN) d'obtenir une enveloppe globale de 630 000 € pour du mobilier innovant.



## LA GOUVERNANCE

La gestion de site des cités administratives appartient historiquement à la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques). Pour autant, d'après les services de préfecture, la DDFIP a fait valoir l'inapplication d'une circulaire de 2007 sur ce point et décliné la reprise de gestion de la cité, ce qui n'a pas permis d'avoir un compte de gestion budgétaire mutualisé (pas d'achats en commun).

En conséquence, une Convention de gestion est en cours de signature avec AGIL, prestataire externe (dont le Conseil d'Administration majoritairement représenté par l'administration Française). L'administration sera co-pilote de l'administration du site via le SGCD.



## ARMEMENT / EQUIPEMENT (frais de déménagement, archives, équipements...) : en cours d'organisation

Chaque service a passé sa demande de mobilier de bureau avec une démarche de réemploi du mobilier quand c'est possible. La cité est prévue avec une flexibilité bâtementaire.

Reste à gérer les achats mutualisés : autrement dit, aucune commande n'a été à ce jour réalisé pour l'aménagement des lieux communs de type salle de réunion : il fallait pour cela attendre la signature de la convention avec le gestionnaire de site AGIL.

## EXPLOITATION/MAINTENANCE : 3ème étape

L'exploitation / Maintenance est à la charge des services de la Cité administrative.

Un contrat de 6 ans ferme avec une option de renouvellement de 4 ans soit 10 ans a été signé auprès d'un co-traitant de l'équipe de Bouygues : LA CRAM.

Pour tout ce qui est :

- Maintenance préventive
- Maintenance corrective
- Ménage intérieur et extérieur
- Vitrieres intérieures et extérieures

Des questions demeurent sur :

- la Sûreté
- le Gardiennage



**Accueil** : 2 banques d'accueil sont à prévoir. Deux scénaris ont été posés : celui de l'accueil mutualisé interne où chaque administration mettrait à disposition son personnel et celui, plus probable, hélas, de l'externalisation. A ce stade, aucune décision n'a été prise.

**les Archives** : ???

**Informatiques** : Techniquement le bâtiment a été conçu pour une mutualisation des réseaux, ce qui n'est pas possible en réalité, chaque administration ayant besoin de son propre réseau. Néanmoins, il a été souligné que l'informatique serait opérationnel dès l'installation des agents dans le bâtiment.

## LA CRECHE

Elle sera basée au 6 rue des Nénuphars - Accueil de 16 places.

Projet pédagogique travaillé par les usagers avec un axe éducatif non genré sur les jouets proposés. Le contrat de concession de l'aménagement et d'exploitation de la crèche est attribué à la Ligue de l'Enseignement de la Somme.

Les travaux de la crèche débutent en janvier 2024 pour une ouverture en janvier 2025.

## Le RESTAURANT INTER-ADMINISTRATION.

Sont prévues 207 places assises pour 350 couverts/jour. Une étude menée indiquerait que le volume de places n'est pas sous-dimensionné.

Un cahier des charges est en cours pour le prestataire. Il est basé sur la loi EGALIM

L'ouverture du restaurant (qui n'était d'ailleurs pas prévu dans le chantier Bouygues) se fera courant été 2024. Dans l'attente, la préfecture se renseigne auprès des autres restaurants d'entreprise proches (le Rectorat, la SNCF). Il n'est pas envisagé d'avoir recours à des titres-restaurant.

Les frais fixes par administration ont été transmis à chaque administration : la clé de répartition pour l'instant est fonction du nombre d'agents/administration. Ensuite, cela sera en fonction du pourcentage de fréquentation/administration.

## MOBILITE

La Cité administrative comporte 68 places de parking.

Or, il y a 120 véhicules de service à stationner.

Pour combler ce manque et satisfaire les besoins en stationnement des agents, d'après la ville d'Amiens, Pour les agents, il y aurait 300 places disponibles au sein du parking La Vallée :

=> 100 places (dont 50 pour les véhicules de service) sont déjà réservées par convention au tarif de 550€ TC/annuel/place.

=> 250 places sont encore à réserver.

Concernant les places de parkings pour les personnes à mobilité réduite, celles-ci seraient comprises dans les places situées sur la voie publique près de la Cité Administrative et dans les parkings payants alentours.

Sur les 68 places de parking au sein de la Cité Administrative, il est techniquement possible d'installer entre 20 et 25 bornes de rechargement électrique mais aucune d'entre elles ne seraient accessibles aux agents. Aucun parking moto n'a été prévu ni parking vélo - Il faudra composer avec les places de parking pour les adapter !



Il faudra composer avec les places de parking pour les adapter !

Un projet de navette et parking relais serait en réflexion. Un groupe de travail avec la Ville d'Amiens va être remis en place.

A partir de décembre 2023, une fiche par structure sera adressée aux administrations avec un appel à candidature pour réaliser un plan d'actions.

## LA CONCIERGERIE

Étude sur le volet solidaire, les associations : appel à volontaires

### CONCLUSION :

Compte tenu de l'absence de réponses à certaines questions de notre déclaration liminaire, une réponse écrite a été demandée pour l'ensemble des questions posées dans celle-ci.

Nous avons également demandé à ce que des réunions d'informations aient lieu plus fréquemment et qu'enfin des réponses à nos attentes soient enfin apportées.

Nous ne manquerons pas de vous apporter de plus amples informations dès que nous en saurons enfin...plus !



#### BULLETIN D'ADHÉSION

Prénom \_\_\_\_\_  
Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Fonction \_\_\_\_\_  
Grade \_\_\_\_\_  
Position de rémunération \_\_\_\_\_  
Établissement \_\_\_\_\_  
Tél. \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_

#### J'ADHÈRE À LA CGT



Nom du secteur \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_  
Syndicat \_\_\_\_\_  
Nom du contact \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_  
Nom du syndiqué \_\_\_\_\_